

ASSEMBLÉE NATIONALE

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 875

présenté par
M. Jolivet, Mme Gérard, Mme Colin-Oesterlé, M. Moulliere et M. Kervran

ARTICLE 24

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.